



# Conseil Participatif des Gervaisiens

Réunion n°2 - 23 Juin 2016

## 1/ Accueil des participants et présentation de la soirée

▪ Hawa Koné, élue en charge de la Démocratie locale et de l'Engagement citoyen, accueille les participants pour cette deuxième réunion du Conseil Participatif.

Mme. Koné présente l'ordre du jour :

- Présentation des projets associatifs retenus pour investir les friches urbaines ;
- Présentation des compétences des collectivités territoriales : « Commune, intercommunalité, département, métropole du Grand Paris... quels sont leurs champs d'action ? » par Hervé Afrine, Directeur Général des services de la Ville ;
- Temps d'expression libre ;
- Clôture autour d'un pot convivial, préparé par l'association la Paille et le Mil ;

▪ Emilie Robert, chargée de mission Démocratie locale, demande aux participants si tout le monde a bien reçu le compte-rendu et s'il y a des remarques sur la forme ou sur le fond de ce document. Le compte-rendu est jugé fidèle aux échanges, il est validé.

## 2/ L'appel à projet « Ca défriche »

Emilie Robert présente les excuses de Laure Michelou, responsable du service développement durable, qui n'a pu participer à la réunion. Elle présente dans les grandes lignes la nature des projets proposés (voir la présentation ci-jointe).

### ▪ Un appel à projets pour développer des espaces de nature en ville

L'aménagement des friches urbaines répond à un des enjeux majeurs de l'Agenda 21 de la Ville : développer la biodiversité. Les services ont ainsi identifié 5 sites à travers la ville (Rue Paul de Kock, rue Henri-Martin, jardin du Clos Lamotte, deux sites rue Jules Jacquemin) susceptibles d'être investies par des associations ou des groupes d'habitants. La Ville a en parallèle recruté un ambassadeur du développement durable et environnement afin d'accompagner les associations dans leurs projets et de coordonner l'ensemble.

Dix projets ont été reçus par le service développement durable. Les porteurs de projets n'ayant pas été tous reçus par la Ville, la présentation de ce soir dresse les grandes lignes des propositions reçues. Le jardinage est au cœur des projets, avec notamment la culture de légumes anciens et des plantes aromatiques. Les pratiques éco-responsables sont valorisées (culture bio, récupération de l'eau de

pluie, compost, recyclage, etc.) et l'aménagement de lieux d'accueil de la biodiversité (hôtels à insectes, ruches, etc.) est proposé. Ces jardins seront autant d'opportunités de créer des événements propices aux rencontres, à la mixité sociale et aux actions intergénérationnelles : activités artistiques, échanges de savoirs et trocs, etc.

#### ▪ Les recommandations

Si l'appel à projets donnait un cadre aux réflexions des associations et des habitants, une charte de bonne gestion de ces espaces reste à construire. Les membres du Conseil Participatif sont invités à émettre des suggestions et des recommandations pour une gestion exemplaire de ces jardins, et cela en faveur : des rencontres et de la citoyenneté, de la biodiversité, d'une approche pédagogique et d'une gestion éco-responsable.

#### *Esthétisme ?*

La question de l'esthétisme de ces espaces fait débat. C'est en effet une notion qui relève de la sensibilité de chacun. Par ailleurs la diversité des thématiques des jardins produira des espaces visuellement différents, avec une identité propre : c'est aussi là le charme de cette démarche.

#### *Des espaces ouverts à tous*

Les participants souhaitent que ces espaces, et en particulier les jardins potagers, soient ouverts à tous les publics (écoles, riverains, centre de loisirs, foyer-résidence), sans avoir à adhérer au préalable à une association. Une participante, qui a répondu à l'appel à projet, souligne que c'est en effet un objectif déjà identifié par la Ville. Si la constitution d'une association facilite la gestion du site, il n'apparaît pas nécessaire d'y adhérer pour participer aux activités proposées.

Quant à la durée d'occupation des friches urbaines, l'appel à projets précise que ces projets sont temporaires : la Ville et les associations s'engagent pour une durée de 2 ans, renouvelable. Ces espaces sont aujourd'hui délaissés mais ils ont vocation, à terme, à muter pour accueillir d'autres activités.

#### *Favoriser l'accès de ces espaces aux plus démunis*

Le montant d'une adhésion à une association peut être une dépense importante pour les ménages les plus précaires. Or, favoriser l'accès de ces espaces aux plus démunis est considéré comme un enjeu. Une habitante témoigne du succès des *Incroyables Comestibles*.

#### Précisions hors réunion :

Les *Incroyables Comestibles*, c'est un réseau de volontaires investis dans une expérience communautaire qui consiste à mettre à disposition de tous, des fruits et légumes cultivés dans l'espace public (petits potagers, jardinières ou pied d'arbres). Plus de 80 communes françaises participent à ce mouvement. Les plus ambitieuses d'entre elles visent l'autosuffisance alimentaire.

### *Des semis durables*

En écho à un projet qui souhaite développer la culture de légumes anciens, les participants recommandent de favoriser les espèces végétales endémiques, rustiques, adaptées à notre climat, qui ne nécessitent pas – ou peu - de traitements ou de produits phytosanitaires.

L'association Kokopelli est citée comme exemple pour renseigner les jardiniers sur les semences potagères et aromatiques biologiques, libres de droit et reproductibles.

### **3/ Les compétences des collectivités locales : « Commune, intercommunalité, département, métropole du Grand Paris... quels sont leurs champs d'action ? »**

La présentation des compétences des collectivités locales est assurée par M.Afrine, Directeur général des services de la Ville.

La France a longtemps été un pays centralisateur, où l'ensemble des « compétences » étaient assurées par l'Etat. Ce fonctionnement est le fruit de notre histoire et depuis la fin du Premier Empire (1815), l'organisation administrative suscite de nombreux débats. Après la seconde guerre mondiale, la période de reconstruction a permis un développement économique sans précédent. Avec le choc pétrolier de 1973, les moyens financiers ont nettement diminué. C'est à cette période que s'est amorcé un mouvement décentralisateur (Appelé Acte I), avec les lois Defferre (1982). La tutelle de l'Etat sur les collectivités locale s'est réduite. Les régions et les départements ont gagné en autonomie, avec le passage d'un contrôle des décisions après les délibérations (non plus avant) et un transfert de compétences. L'objectif était d'améliorer le service rendu à la population : en créant des instances de décisions à l'endroit où l'action se situe vraiment.

M.Afrine présente un document de 15 pages en format A3. Il s'agit d'un tableau de répartition, au 31 août 2015, des compétences des différentes collectivités : police, action sociale, santé, sport, formation, etc. (document joint). Ce tableau illustre la complexité de l'organisation territoriale. La seule compétence pour laquelle seule la commune intervient est le service funéraire, avec la gestion des cimetières.

Une présentation synthétique des compétences par collectivité est projetée. Elle est jointe au présent compte-rendu.

Les participants s'interrogent sur le coût de l'intercommunalité. Le transfert de compétences du Pré Saint-Gervais à la Communauté d'Agglomération Est Ensemble fait l'objet d'un suivi et d'une évaluation continue. Si la mutualisation permet de développer des projets d'envergure (exemple du projet de l'auditorium/Ecole de musique), cela ne s'est pas toujours traduit par une amélioration du service rendu. Ainsi, la Ville souhaite évaluer l'impact de la gestion des déchets, voire la redéfinir.

#### 4/Point d'information

- La Ville organise une nouvelle édition d'Acti'Familles à la fin du mois de septembre. Il s'agit de proposer sur un dimanche entier, des animations dédiées aux familles (jeux, pique-nique, activités sportives, etc.). Les associations intéressées pour participer à cette journée doivent s'adresser à Marie Girardot, Responsable du Programme de Réussite Educative, (01 49 42 70 25).

Les participants n'ont pas tous eu connaissance de la cette manifestation dédiée aux familles. Le Conseil Participatif propose de développer la communication en direction des écoles et des crèches, qui sont en contact direct avec le public familial.

**Proposition n°1** : Développer la communication autour de la journée Acti'Familles en direction des écoles et des crèches, qui sont en contact direct avec le public familial.

#### 5/ Préparer les prochaines réunions de travail...

Si le budget de la commune est une thématique qui intéresse les participants, une présentation en réunion plénière n'est pas jugée prioritaire.

##### Précisions hors réunion :

Afin de compléter la présentation des compétences des collectivités, un point sur le budget communal est proposé en pièce-jointe.

Un participant propose de travailler en commissions. C'est un format qui peut en effet être proposé en fonction des sujets.

Pour clore cette réunion de travail, un pot convivial est proposé par l'association La Paille et le Mil, une association de solidarité internationale gervaisienne.

**Prochain rendez-vous : septembre 2016**